

# CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI

## 01/04/2023

### COMPTE-RENDU

#### ORDRE DU JOUR

- 1 VOTE DES COMPTES DE GESTION 2022
- 2 VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022
- 3 TAUX D'IMPOSITION 2023
- 4 BUDGETS PRIMITIFS 2023
- 5 QUESTIONS DIVERSES
  - Commission de contrôle des listes électorales
  - Site internet & Formation
  - Limite Counozouls - Mosset
  - Ordures ménagères
  - Projet alimentation
  - Subventions associations
  - Travaux

#### 0 COMPTES & BUDGETS

COMMUNE DE COUNOZOULS (M57)			
		REALISE 2022	PREVU 2023
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	189.320,70	251 484,45
	RECETTES	238.822,36	251 484,45
	à reporter	49.501,	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	56 617,65	187 221,21
	RECETTES	40 985,61	187 221,21
	à reporter	15 632,04	

SERVICE EAU ASSAINISSEMENT DE COUNOZOULS (M49)			
		REALISE 2022	PREVU 2023
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	26 442,79	45 077,24
	RECETTES	46 345,03	45 077,24
	à reporter	19 902,24	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	11 556,17	115 829,34
	RECETTES	115 401,51	115 829,34
	à reporter	-103 845,34	

REGIE ELECTRICITE DE COUNOZOULS (M41)			
		REALISE 2021	PREVU 2022
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	45 276,83	104 550,68
	RECETTES	106 145,51	104 550,68
	à reporter	60 868,68	0,00
INVESTISSEMENT	DEPENSES	1 180,03	79 698,09
	RECETTES	41 273,12	79 698,09
	à reporter	-40 093,09	

## 1 VOTE DES COMPTES DE GESTION

Présentation est faite des Comptes de gestion de la Commune (M57), de la Régie Eau & Assainissement (M49), et de la Régie d'Electricité (M41) pour l'année 2022.

La secrétaire qui les a préparés en explique les termes et répond aux questions posées par les membres présents.

Après discussion, le Conseil a procédé aux votes

- **Compte de gestion de la Commune (M57)** pour 2022

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 7

- **Comptes de gestion du Service Eau & Assainissement (M49)** pour 2022

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 7

- **Comptes de gestion de la Régie municipale d'Electricité (M41)** pour 2022

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 7

## 2 VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Présentation est faite des Comptes administratifs de la Commune (M57), de la Régie Eau & Assainissement (M49), et de la Régie d'Electricité (M41) pour l'année 2022.

La secrétaire qui les a préparés en explique les termes et répond aux questions posées par les membres présents.

Après discussion, le Conseil a procédé aux votes.

Ne participant pas au vote, le Maire se retire de la salle

- **Compte administratif de la Commune (M57)** pour 2022

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 6

- **Compte administratif du Service Eau & Assainissement (M49)** pour 2022

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 6

- **Comptes administratif de la Régie municipale d'Electricité (M41)** pour 2022

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 6

### 3 TAUX D'IMPOSITION 2023

Le taux d'imposition concernant les Taxes directes est soumis au Conseil qui chaque année en décide.

Il est proposé de reconduire pour l'année 2023 les taux appliqués en 2022, soit :

Taxe foncière bâti :	52,21%
Taxe foncière non bâti :	58,01%
Taxe d'habitation :	14,38%

Après discussion, le Conseil a procédé au vote de la proposition

Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	7

### 4 BUDGETS PRIMITIFS 2023

Sur proposition du Maire, la présentation des budgets primitifs de l'année 2023 est faite au Conseil par la Secrétaire qui répond aux questions de Conseillers

Après discussion, le Conseil a procédé au vote de la proposition

- **Budget primitif de la Commune (M57)** pour l'année 2023

Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	7

- **Budget primitif Service Eau - Assainissement (M49)** pour l'année 2023

Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	7

- **Budget primitif Régie municipale d'Electricité (M41)** pour l'année 2023

Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	7

### 5 QUESTIONS DIVERSES

- Commission de contrôle des listes électorales

Nommée pour une durée de 3 ans, elle doit être renouvelée ; elle est composée

- de 2 membres du Conseil municipal, un titulaire & son suppléant (ni le Maire ni les adjoints)
- de 2 délégués de l'administration, titulaire & suppléant
- de 2 délégués du tribunal, titulaire & suppléant

Le Maire doit proposer aux choix du Préfet 6 citoyens inscrits sur la liste électorale.

- Site internet & Formation

Le site internet [counozouls.fr](http://counozouls.fr) de la Commune doit prochainement changer d'hébergement.

Pour son transfert et son animation, Le Conseil a décidé d'utiliser les droits à la formation des élus pour opérer ce changement et permettre aux élus volontaires de faire vivre le site . En présence d'une représentante du centre de formation TB Thierry BLAMPAIN Conseil &

Création, il est prévu de créer et mettre à jour les comptes formation des élus présents

- Limite Counozouls – Mosset  
La limite tant communale que départementale au niveau du Col de Jau présente des différences dans sa géométrie, selon les documents ou archives connus. Ces différences ont induit par le passé des erreurs d'implantation ou/et des interprétations contradictoires qui posent problème lors des demandes d'autorisations diverses.  
Pour tenter de clarifier sur le terrain et mettre d'accord les différents interlocuteurs, en concertation avec le Maire de Mosset, une démarche parallèle est en cours avec les Services des Cadastres de l'Aude et des Pyrénées Orientales
- Ordures ménagères.  
Les véhicules de la CCPA ont régulièrement des difficultés à descendre dans notre village jusqu'aux points de collecte des OM (tri et résiduel), et il nous est alors demandé d'acheminer les containers en haut du village.  
Un modèle de remorque mécanisée a été élaboré par deux de nos Conseillers.  
Il permettrait de palier à ces difficultés d'acheminement.  
Ce modèle, a été transmis à la CCPA pour alimenter la réflexion sur la limitation des coûts finaux de ramassage des OM.  
A suivre (financement et organisation de l'acheminement)
- Projet alimentation  
Un deuxième Budget participatif a été lancé par le Conseil départemental.  
Un groupe d'habitants de notre village a décidé de soumettre un projet ayant pour but de permettre aux volontaires de Counozouls et des autres villages du Madres de « consommer une nourriture locale, de qualité tout en favorisant le lien intergénérationnel ». Dans le cadre de ce projet il a été demandé à la Commune de se positionner sur le principe de mise à disposition ponctuelle de la cuisine et de la salle des fêtes selon un calendrier pré-établi, ainsi que sur celui d'autoriser la construction d'un four à pizzas adossé à l'actuel foyer ouvert pour les grillades sur le terrain de jeux.
- Subventions associations  
Les associations ayant leur siège à Counozouls et n'ayant pas encore fourni leurs documents (Rapports moral et financier 2022, Compte rendu d'AG, Projets 2023 et budget prévisionnel, liste des membres du Bureau) nécessaire à l'octroi de subventions municipales, seront destinataires si le Conseil en décide d'un courrier spécifique.
- Travaux  
FAIT :
  - Installation électrique « chantier » pour la bibliothèque provisoire.
  - Création d'un plancher de 20m<sup>2</sup> en mezzanine de la Grange Vidal
  - Le matériel communal (eau assainissement et divers) stocké dans les combles de l'ancienne Poste a été déménagé vers la grange Vidal
  - Reprise diverses dans les rues : regards et bouches à clé, libération d'un avaloir bouché

#### RESTANT A REALISER

- A charge de l'Association 1904 et des animatrices de la bibliothèque d'organiser l'évacuation des locaux de l'ancienne Poste avant la fin Avril pour permettre le démarrage des travaux de démolition et de traitement des bois conservés.

#### EN REGIE

- Pose d'un potelet amovible entrée stade / camping cars
- A compléter renfort clôture station d'épuration

#### EN ENTREPRISE

- Amélioration de la sonorisation du village : diagnostic et devis en cours
- Garde-corps pour la sortie du parking de l'église : devis à recevoir
- Réseau pluvial Empereur & Barri
- Renfort des culées du pont Chemin du Moulin
- Pose de la Grille porte Eglise

L'ordre du Jour étant épuisé,  
La séance est close à 21h30

Rédaction : Patrick de Boissieu  
à COUNOZOULS le 12 Avril 2023